AR Prefecture
006-210600953-20250305-DEL2025_011A-DE
Reçu le 11/03/2025

DEL2025_011

MAIRIE DE PEYMEINADE

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 5 mars 2025
19H00

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2025 - Budget principal ville

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 26 février 2025, s'est réuni le mercredi 5 mars à 19 heures 00 en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

PRÉSENTS : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Jean-Michel BATTESTI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBEGUE - Mme Fabienne WALLON - Mme Mireille JEUDY - M. Pierre-François DERACHE - Mme Sophie PERCHERON - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI - M. Eric VIDAL - Mme Audrey MOUTTÉ.

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR : M. Yann GAMAIN - Mme Clarisse PIERRE.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme Huguette LACROIX - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Laetitia INNOCENTI - M. Didier MOUTTÉ.

POUVOIRS DE : Mme Huguette LACROIX à Mme Aleth CORCIN - Mme Odile DESPLANQUES à M. Pierre FAURET - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Pierre-François DERACHE - M. Didier MOUTTÉ à Mme Audrey MOUTTÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre-François DERACHE.

AR Prefecture
006-210600953-20250305-DEL2025_011A-DE
Reçu le 11/03/2025

DOMAINE / THEME : FINANCES

RAPPORTEUR : Pierre FAURET

SYNTHÈSE

Conformément au Code général des collectivités territoriales, un débat sur les orientations budgétaires de la collectivité doit avoir lieu, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Ce débat est basé sur un rapport relatif :

- aux orientations budgétaires 2025 de la collectivité ;
- aux engagements pluriannuels envisagés ;
- à la structure et à la gestion de la dette.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de débattre des orientations budgétaires 2025.

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal qui précise, dans son article 4, que la convocation à la séance au cours de laquelle il est procédé au débat d'orientation budgétaire s'accompagne d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que les masses des recettes et des dépenses d'investissement.

Monsieur Pierre FAURET expose au Conseil Municipal :

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, qui interviendra au plus tard le 15 avril 2025 ;

Considérant que ce débat ne peut donc intervenir ni le même jour, ni lors de la même séance que celle dédiée au vote du budget et que le DOB doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle relative au budget ;

Considérant que le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais, qu'il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire et ne présente aucun caractère décisionnel ;

Considérant que le projet de rapport d'orientations budgétaires a été présenté à la commission des finances du 24 février 2025 et joint aux convocations du Conseil Municipal.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal, sur la base du rapport de présentation portant sur les orientations budgétaires 2025 tel qu'annexé à la présente délibération et qui vient d'être débattu, de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025.

AR Prefecture
006-210600953-20250305-DEL2025_011A-DE
Reçu le 11/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2025 ;

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025.

Peymeinade, le 5 mars 2025

Le Maire,
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE

Le Secrétaire de séance,
Pierre-François DERACHE

AR Prefecture

006-210600953-20250305-DEL2025_011A-DE
Reçu le 11/03/2025